

COMMUNIQUE DESTINE AUX RESPONSABLES DES OSAD

Nous avons porté récemment à votre connaissance le « coup de gueule » adressé par la plus grande partie de la profession apicole au Comité Stratégique Apicole (CSA) et au Ministre Stéphane Le Foll le 17 décembre 2013.

Lors de la tenue de la seconde réunion du CSA le 17 décembre 2013, le collectif constitué par la Confédération Paysanne, la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP), la Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD), le Syndicat National de l'Apiculture (SNA) et l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), a lu en début de séance un communiqué portant sur la forme et le fond du Plan de Développement Durable de l'Apiculture (PDDA) qui ne conviennent pas à l'urgence récurrente de la problématique apicole.

En effet la multiplication des Comités et Groupes de travail, insuffisamment préparés imposent à la profession, par le vote, des choix qui ne sont pas prioritaires alors que le cheptel souffre de l'emploi des pesticides systémiques et particulièrement des néonicotinoïdes. Le collectif demande au Ministre de décréter l'interdiction de ces produits et un moratoire sur toute nouvelle AMM de pesticides systémiques dans l'attente de la révision des nouvelles procédures d'homologation conformément à l'avis de l'EFSA.

Le 20 décembre les membres du collectif faisaient parvenir au Ministre par courrier une demande d'audience restée sans réponse.

Cette demande était réitérée en janvier 2014, toujours restée sans réponse.

Vous avez adressés une lettre ouverte au Ministre fin février qui a été déterminante. Bravo.

La réunion programmée par FAM le 12 mars dernier, qui devait décider d'une représentation unique de l'apiculture professionnelle, a été annulée à la suite d'une menace de manifestation par l'UNAF à laquelle se sont jointes les autres Organisations syndicales du collectif.

Le Ministre a finalement reçu le 18 mars les 5 représentants du collectif qui ont réitéré leur adhésion à un PDDA révisé prenant en compte :

- La suspension immédiate de l'autorisation délivrée à tous les insecticides systémiques et en particulier pour toute la famille des néonicotinoïdes sous toutes ses formulations,
- Une suspension de toute nouvelle AMM aux pesticides systémiques dans l'attente des nouvelles évaluations des risques acceptables pour les abeilles domestiques et des données disponibles pour les pollinisateurs sauvages que l'EFSA doit valider.
- La réforme de fonctionnement du Comité Apicole et notamment la remise en place du GT « pesticides » qui a disparu sans concertation préalable,
- La structuration de la filière autour des organisations existantes.

Au cours d'un entretien d'un peu plus d'une heure, le Ministre a répondu qu'il était sensible à la santé des colonies d'abeilles pour développer l'apiculture mais que nous n'étions pas seuls, qu'il avait pour responsabilité le monde agricole dans son ensemble. D'après lui il y a déjà des progrès qui vont se poursuivre sur le long terme et notamment avec la mise en place du projet agro-écologie.

Autant dire que notre demande, exprimée avec le caractère d'urgence imposé par l'état dégradé récurrent de notre cheptel est renvoyée à plus tard.

Le seul point positif porte sur la remise en place du GT « pesticides » du Comité Apicole.

Pour défendre les intérêts de l'apiculture, plus que jamais le rassemblement du 1 avril est nécessaire. Nous espérons que vous serez nombreux, par votre présence, à soutenir vos collègues le 1 avril au Sénat à 13 heures 30, et durant la tenue de la troisième réunion du CSA. Les modalités de ce rassemblement vous seront communiquées au tout début de la semaine 13.

Merci par avance.